



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

3ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Gouvernance des entreprises et des territoires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Licence

3ème année

ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Gouvernance des entreprises et des territoires

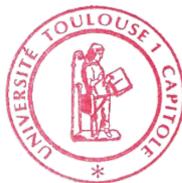
est composée comme suit :

- Mme RIEUBERNET CHRISTELLE, MAITRE DE CONFERENCES
- M. HAMDOUNI SAID, MAITRE DE CONFERENCES
- Mme CHEVALIER HELENE, PROFESSEUR AGREGE
- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2022



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK
Pour le Président, et par délégation,
La Directrice Générale des Services Adjointe
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Agnès ALALARDE